

comment pourrait être mise en pratique cette disposition du bill. Voici pour quelle raison. Quand nos navires seront sur la haute mer, ils porteront, je suppose, le pavillon de l'empire, le pavillon britannique.

Un DEPUTE: Est-ce certain?

M. R. L. BORDEN: Je ne le demande pas; je suppose la chose admise.

Sir WILFRID LAURIER: Très bien!

M. R. L. BORDEN: Si nos navires portant le pavillon britannique, ils pourront être attaqués, et s'ils sont attaqués, que feront-ils? Ils se défendront, je suppose; ou bien signaleront-ils à l'ennemi que le Gouverneur en conseil n'a pas encore décidé si le Canada doit prendre part à la guerre et que, par conséquent, ils ne peuvent rien faire. Dans ce cas ils devront arborer un drapeau neutre, ou le drapeau anglais, l'un ou l'autre. Je ne vois pas comment on peut sortir de cette situation. Comment veut-on mettre cette disposition en pratique?

Où nos navires se mettront sous la protection de nos forts où ils seront exposés aux attaques. S'ils sont attaqués, ils devront livrer le combat ou se rendre—la seule autre alternative serait d'arborer un pavillon neutre, de se séparer de l'empire, c'est-à-dire que le Canada se séparera de l'empire. C'est pourquoi je dis que cette disposition du bill est d'une application impossible.

Il y a aussi cette grave considération dont je parlais; un retard de deux semaines dans la décision du Gouvernement canadien pourrait sceller le sort de l'empire.

Supposons maintenant que le pavillon anglais, sur un de nos navires, soit insulté; supposons une provocation qui entraînerait une guerre si le Canada était indépendant. Le gouvernement impérial pourrait-il dire lui aussi, qu'il ne prendra aucune part à la guerre, tant que l'Angleterre n'y sera pas directement concernée?

Si, aux termes de ce projet de loi, notre marine doit avoir le droit de refuser de prendre part à une guerre dans laquelle l'Angleterre serait engagée, contre une grande puissance navale, si nos côtes sont attaquées par cette puissance, l'arrangement conclu entre la mère patrie et ses possessions, comporte-t-il que la flotte impériale pourra rester neutre? Si la proposition que fait le Gouvernement doit avoir son effet, pourquoi la Grande-Bretagne ne prendrait-elle pas la même attitude, si nos côtes sont attaquées ou si nos navires sont coulés? Pourquoi l'Angleterre ne dirait-elle pas: Nous n'avons pas encore décidé si nous prendrons part à cette guerre. Si la première proposition est raisonnable, l'autre l'est également, mais pour ma part, je les considère toutes deux incompatibles

avec le maintien de l'intégrité de l'empire.

M. HUGHES: Je désire ajouter un mot à ce que vient de dire l'honorable chef de l'opposition. Supposons qu'après que les hostilités sont déclarées un navire canadien se trouve en dehors de la limite des trois milles, de qui dépend-elle, du gouvernement britannique ou du gouvernement canadien? Si c'est le gouvernement canadien, quelles seront les conséquences? Je répète ce que je disais dans mon premier discours sur cette question et je maintiens que le Canada n'a pas le droit de créer une marine qui puisse franchir la limite des trois milles, des côtes du Canada.

Sir WILFRID LAURIER: Je n'ai rien à reprocher aux honorables députés de la gauche qui n'accepte pas cette disposition du bill. C'est une partie importante et même essentielle du projet. Serons-nous, de plein droit, entraînés dans toutes les guerres dans lesquelles l'Angleterre pourra être engagée, ou aurons-nous une certaine latitude, une certaine discrétion à exercer? Telle est la question. Nous devons avoir une marine—je comprends que tout le monde est maintenant de cet avis. J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt, et par l'analyse des discours qui ont été prononcés, surtout vers la fin du débat, il me paraît démontré, que tous reposent sur l'idée fondamentale que le Canada doit avoir sa propre marine. Quelques-uns, il est vrai, se sont demandés si nous devions l'avoir à présent ou plus tard, mais je ne crois pas que personne veuille soutenir que le Canada, avec sa population actuelle de huit millions, puisse se passer indéfiniment d'une marine.

Plusieurs citoyens d'Ottawa se rappellent le temps où il n'y avait pas un seul agent de police en uniforme dans toute la ville. Mais Ottawa a grandi et la police est devenue une institution nécessaire, de la même manière les armes et les marines sont des parties essentielles de la civilisation d'un pays; nous ne pouvons pas nous en dispenser. Notre devoir est donc d'avoir une marine, quelque modeste qu'elle soit. Je regrette de ne pouvoir ajouter qu'elle restera modeste; elle augmentera nécessairement. Quoi qu'il en soit, je dis que c'est un devoir national auquel nous ne pouvons nous dérober, d'avoir une marine de guerre. Or, quelle sera la nature de cette marine? Sera-t-elle nationale ou non? Si j'ai bien compris nos honorables amis de la gauche, ils prétendent que de plein droit, cette flotte doit partir en guerre, du moment que la guerre est déclarée entre l'Angleterre et un autre pays. Je ne crois pas que cette proposition soit soutenable. Je crois même que l'honorable député de l'opposition appuie cette proposition sans réserve, si j'ai bien in-